## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 21 février 2012 à 19h30 à l'Hôtel de ville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ABSENCE MOTIVÉE: Lynne Beaton, conseillère

Également présents : le directeur général et son adjointe.

La séance débute à 19h35.

## 12-02-1014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Travaux publics inventaire
- 3. Dépenses piste cyclable
- 4. Ressources humaines site Web
- 5. Uniformiser l'utilisation du IPAD
- 6. Règlement de nuisances
- 7. Levée de la séance

Il est

Proposé par

Dr Jean Amyotte

Appuyé par

Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

## 12-02-1015 TRAVAUX PUBLICS - INVENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit être bien informé;

CONSIDÉRANT QU'il va de la responsabilité du directeur des travaux publics d'informer le conseil;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil de pouvoir informer les contribuables du travail prévu pour cette année;

Il est

Proposé par Appuyé par

ET RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics prépare une liste énumérant toutes les enseignes de rues, numéro civiques et luminaires de rues dans toute la municipalité, qui doivent être changés ou réparés et de produire un rapport au conseil déterminant les dates que les travaux seront effectués.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics prépare un horaire des dates des travaux et des heures nécessaires ainsi que le personnel requis pour les accomplir.

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'un horaire soit préparé pour le nivelage des chemins, pour le remplacement de ponceaux et le débroussaillage, et de présenter cet horaire au conseil au mois d'avril 2012.

### **AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit avoir toutes les informations pertinentes et être bien informé afin de planifier les travaux et fixer les priorités;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics est le principal cadre pour tout ce qui concerne la voirie et qu'il est de sa responsabilité d'informer le conseil;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil de bien informer les contribuables des méthodes et du travail prévu pour l'année;

Il est

Proposé par

Roger Larose

Appuyé par

Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au directeur des travaux publics :

- 1. Un inventaire des panneaux de signalisation incluant les numéros civiques qui doivent être changés, réparés et / ou les améliorations à y apporter.
- 2. Un inventaire des luminaires à être réparés en plus d'une méthodologie pour assurer dans l'avenir un maintien efficace du réseau éclairage et des propositions pour l'installation des futurs luminaires.

- 3. Un horaire d'inspection pour connaître les besoins de nivelage des chemins.
- 4. La liste des ponceaux à être remplacés dans un délai de 2 à 3 ans.
- 5. Une liste des chemins prioritaires à être débroussaillés.
- 6. Une liste des priorités pour le creusage des fossés et leur entretien.

Il est entendu que les documents fournis par le directeur des travaux publics sont des documents de travail et devront être produits, si requis, en collaboration et consultation avec les élus de chaque quartier et présentés au conseil avant le 15 mai 2012.

Le conseiller Dr Jean Amyotte vote contre la résolution.

Adoptée sur division

#### 12-02-1016

# <u>SENTIER PONTIAC – POLITIQUE DU VÉLO – AIDE FINANCIÈRE</u> AUPRÈS DU M.T.Q.

CONSIDÉRANT la demande d'une aide financière de la Municipalité de Pontiac auprès du M.T.Q. pour l'aménagement de la voie cyclable du secteur Quyon de l'ordre de 3 500,00 \$ provenant de la "Politique du Vélo";

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été réalisé pour un montant total de 3 423,44 \$ et qu'il y reste un solde à réclamer de 855,86 \$;

Il est

Proposé par

Dr Jean Amyotte

Appuyé par

Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande au M.T.Q. de nous verser la somme de 855,86 \$ dans le cadre du projet "Politique du Vélo" pour l'aménagement de la voie cyclable du secteur Quyon.

Adoptée

### 12-02-1017

# SENTIER PONTIAC – PROGRAMME ROUTE VERTE – AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU M.T.Q.

CONSIDÉRANT la demande d'une aide financière de la Municipalité de Pontiac auprès du M.T.Q. pour l'aménagement de la voie cyclable du secteur Quyon de l'ordre de 3 500,00 \$ provenant du programme "Route Verte";

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été réalisé pour un montant total de 3 423,44 \$ et qu'il y reste un solde à réclamer de 855,86 \$;

Il est

Proposé par

Dr Jean Amyotte

Appuyé par

Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande au M.T.Q. de nous verser la somme de 855,86 \$ dans le cadre du programme « Route Verte » pour l'aménagement de la voie cyclable du secteur Quyon.

Adoptée

## 12-02-1018 RESSOURCES HUMAINES – SITE WEB

Il est

Proposé par

Inès Pontiroli

Appuyé par

Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à engager une ressource supplémentaire (employé) qui aura pour tâche principale de supporter Mme Claire Romain pour le transfert des données vers le site Web. Le poste sera rémunéré au salaire de commis de bureau. Les sommes nécessaires seront puisées à même le poste budgétaire 02-13000-347.

Adoptée

#### 12-02-1019

#### UNIFORMISATION DE L'UTILISATION IPAD

CONSIDÉRANT l'achat de Ipad pour les élus afin de minimiser l'utilisation de papier et faciliter le transfert des données;

Il est

Proposé par

Inès Pontiroli

Appuyé par

Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité décrète une période d'adaptation de 3 mois afin de permettre aux élus de se familiariser avec l'utilisation des Ipad pour le déroulement des assemblées.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

**POUR** 

**CONTRE** 

Roger Larose
Dr Jean Amyotte
Inès Pontiroli

Brian Middlemiss

## 12-02-1020 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par

Dr Jean Amyotte

Appuyé par

Roger Larose

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h00 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

**MAIRE** 

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».